

Délibération n° BU2019-02-20_3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le VINGT FEVRIER, à dix-huit heures,
en exercice..... 18	Le BUREAU COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 14 Février 2019 et par affichage du 14 Février 2019, s'est réuni au 1 rue de l'Egalité à Soisy-sous-Montmorency, sous la présidence de M. Christian LAGIER , 1 ^{er} Vice-Président et Maire de Piscop.
présents..... 13	
procurations..... 2	
absents 3	

Etaients présents :

Christian LAGIER
Joël BOUTIER
Véronique RIBOUT
Daniel FARGEOT
Alain BOURGEOIS
Patrick FLOQUET
Claude ROBERT
Odette LOZAÏC
Michèle BERTHY
Alain GOUJON
Christian RENAULT
Julien BACHARD
Jean-François AYROLE

1^{er} Vice-Président délégué et Maire de Piscop,
3^{ème} Vice-Président et Maire de Groslay,
4^{ème} Vice-Présidente et Maire de Moisselles,
5^{ème} Vice-Président et Maire d'Andilly,
6^{ème} Vice-Président et Maire d'Ezanville,
7^{ème} Vice-Président et Maire de Montmagny,
8^{ème} Vice-Président et Maire de Bouffémont,
10^{ème} Vice-Présidente et Maire d'Attainville,
11^{ème} Vice-Présidente et Maire de Montmorency
12^{ème} Vice-Président et Maire de Montlignon,
13^{ème} Vice-Président et Maire de Margency,
15^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Gratien
Conseiller Communautaire délégué et Maire-Adjoint de Domont,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Luc STREHAIANO
Alain LORAND

Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency,
2^{ème} Vice-Président et Maire Saint-Brice-sous-Forêt,

Procuration à Christian LAGIER
Procuration à Alain BOURGEOIS

Absents excusés :

Muriel SCOLAN
Jean-Pierre ENJALBERT
Philippe SUEUR

9^{ème} Vice-Présidente et Maire de Deuil-La Barre
14^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Prix,
Conseiller Communautaire délégué et Maire d'Enghien-les-Bains

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Bureau.

Monsieur Jean-François AYROLE est désigné pour remplir cette fonction.

POLITIQUE DE LA VILLE - PREVENTION

OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le financement du poste d'intervenant social en gendarmerie (ISG) au sein de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de Gendarmerie de Domont

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée a fait de l'aide aux victimes un axe d'intervention prioritaire de sa politique de prévention et de sécurité au sein de son Conseil local de Sécurité de Prévention de la Délinquance Intercommunal (CLSPDI).

Un premier poste d'intervenant social en commissariat (ISC) a ainsi été mis à disposition en janvier 2008 sur la circonscription de police d'Enghien/Deuil. Depuis le 2 novembre 2017, un second poste d'intervenant social en gendarmerie (ISG) a été déployé au sein de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de Gendarmerie de Domont qui couvre les communes de Domont, Ezanville, Moisselles, Attainville, Piscop et Bouffémont.

Les communes de Saint-Prix, Montlignon et Saint-Brice-sous-Forêt sont quant à elles rattachées aux commissariats d'Ermont et de Sarcelles qui disposent d'un intervenant social depuis de nombreuses années.

Rattaché administrativement à la communauté d'agglomération Plaine Vallée et mis à disposition de la Brigade de gendarmerie de Domont, l'intervenante sociale tient des permanences qui se déroulent les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 18h et les mardis et jeudis de 10h30 à 19h.

En termes d'activité pour l'année 2018, l'intervenante sociale a rencontré 128 nouvelles familles et 316 personnes ont bénéficié de son intervention. Les principales problématiques rencontrées concernent pour 64% des problématiques liées à la famille (conflits intrafamiliales ou conjugaux, violences conjugales, conflits liés à la séparation ...).

Pour le cofinancement de ce poste, l'agglomération Plaine Vallée est signataire depuis le 16 novembre 2017 d'une convention de partenariat avec la Préfecture du Val d'Oise pour un financement (salaire et charges y compris médecine du travail) à hauteur d'un tiers de la dépense totale pour l'Etat ; le solde restant à la charge de la communauté d'agglomération.

Cette convention a été conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Pour le financement de l'Etat, la communauté d'agglomération sollicite chaque année la participation de la préfecture du Val d'Oise par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Pour l'année 2019, le coût annuel de ce poste s'élèverait à 37 250 € avec un cofinancement de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 14 000 €.

Le solde resterait à la charge de PLAINE VALLEE en tant qu'employeur de l'intervenant social, soit 23 250 €.

Le Bureau est invité à autoriser le Président à présenter la demande de subvention pour 2019.

PAR CES MOTIFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 17 décembre 2003 du Conseil de Communauté de la CAVAM portant sur la création d'un conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPDI),

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190220-BU2019-02-20_3- DE Date de télétransmission : 22/02/2019 Date de réception préfecture : 22/02/2019

VU la délibération n°DL2017-03-29_15 du Conseil de communauté de PLAINE VALLEE portant sur la création d'un poste d'intervenant social en gendarmerie (ISG) au sein de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de Gendarmerie de Domont,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du Préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la convention de partenariat signée le 16 novembre 2017 entre Plaine Vallée et la Préfecture du Val d'Oise portant sur le financement du poste d'intervenant social en gendarmerie (ISG) déployé par PLAINE VALLEE au sein de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de gendarmerie de Domont

CONSIDERANT que dans le cadre de la convention susvisée, PLAINE VALLEE sollicite chaque année, et pour la durée de la convention, la préfecture du Val d'Oise par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le financement du poste d'intervenant social en gendarmerie (ISG) mis à disposition par PLAINE VALLEE au sein de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de Gendarmerie de Domont,

Monsieur LAGIER, rapporteur, entendu dans son exposé,

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article UNIQUE : AUTORISE le Président à solliciter pour l'année 2019, une subvention à hauteur de 14 000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le financement du poste d'intervenant social en gendarmerie (ISG) mis à disposition par PLAINE VALLEE au sein de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de gendarmerie de Domont.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 22/02/2019
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190220-BU2019-02-20_3-
 DE
 Date de télétransmission : 22/02/2019
 Date de réception préfecture : 22/02/2019

Acte à classer

BU2019-02-20_3

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-02-22T14-09-49.00 (MI215398907)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190220-BU2019-02-20_3-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demande de subvention au titre du Fonds Inter
de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le financeme t
du poste d'intervenant social en gendarmerie (ISG) au sein de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de gendarmerie de Domont

Date de décision : 20/02/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logementActe : 3_FIPD_Dde de subv pour
financemet Poste ISG
Domont.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/02/19 à 14:09

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 22/02/19 à 14:09

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 22/02/19 à 14:15